

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance extraordinaire du 23 mai 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tenue le 23 mai 2023 à 8 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay,  
Sylvain Lavoie

Sont absents : Martin Voyer et Patricia Labonté

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Est aussi présent : M. Mario Bouchard, greffier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

---

À 8 h, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. **119.05.2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Aucun point**
4. **Rapport d'activités du conseil**
  - 4.1 **Administration et développement**
  - 4.2 **Gestion du territoire**
    - 4.2.1 Adoption du second projet de Règlement n<sup>o</sup> 314-2023 modifiant le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions applicables aux commerces saisonniers de restaurations
    - 4.2.2 Octroi d'un contrat à la Société sylvicole Chambord Ltée - Nettoyage du boisé du 3e Chemin
    - 4.2.3 Octroi d'un contrat à Boréalx- Entretien des sentiers de vélos de montagne du 3e Chemin
  - 4.3 **Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**
5. **Dépôt de la correspondance**
6. **Affaires nouvelles**
- 7 Période de questions des citoyens
- 8 Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

---

3. **AUCUN POINT**

---

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

---

4.2.1 **120.05.2023 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 314-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX COMMERCES SAISONNIERS DE RESTAURATIONS**

---

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'adopter le Règlement n° 314-2023 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dispositions applicables aux commerces saisonniers de restaurations. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.2 **121.05.2023 OCTROI D'UN CONTRAT À LA SOCIÉTÉ SYLVICOLE CHAMBORD LTÉE - NETTOYAGE DU BOISÉ DU 3E CHEMIN**

---

**Considérant** les dommages subis au boisé du 3<sup>e</sup> chemin lors de la tempête hivernale du 23 décembre dernier ;

**Considérant qu'un** nettoyage important doit être effectué, et ce, conjointement avec la Municipalité de Saint-Gédéon ;

**Considérant qu'à** la séance du 1<sup>er</sup> mai 2023 un premier contrat a été accordé à la Société sylvicole Chambord Ltée au montant de 12 500 \$

**Considérant** le dépôt des projets à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Fonds régions et ruralité;

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à la Société sylvicole Chambord Ltée un deuxième contrat de récupération d'arbres renversés et dangereux dans le boisé du 3<sup>e</sup> chemin suite aux événements du 23 et 24 décembre 2022, le tout pour la somme de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

D'approprier cette somme au Fonds régions et ruralité accordé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

***Adoptée à l'unanimité***

4.2.3 **122.05.2023 OCTROI D'UN CONTRAT À BORÉALX- ENTRETIEN DES SENTIERS DE VÉLOS DE MONTAGNE DU 3E CHEMIN**

---

**Considérant** l'offre des services de l'entreprise Borealx pour l'entretien des sentiers de vélos de montagne du 3<sup>e</sup> chemin au montant de 36 870 \$;

**Considérant** la confirmation de la contribution financière de la Municipalité de Saint-Gédéon au montant de 15 000 \$.

**À ces causes,** M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'accorder à l'entreprise Borealx le contrat d'entretien des sentiers de vélos de montagne du 3<sup>e</sup> Chemin, le tout pour la somme de 36 870 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans les offres de services du 5 mai 2023 et d'approprier la somme de 15 000 \$ provenant de la Municipalité de Saint-Gédéon.

*Adoptée à l'unanimité*

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

Aucun point.

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

---

Aucun point ajouté.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Aucune question.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 8 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

*André Fortin, maire*

---

*Mario Bouchard, greffier*